



**Solidaridad**

**DÉFENDEZ LES DROITS  
SYNDICAUX AU MEXIQUE**

**Rassemblement devant l'ambassade du Mexique**

**Ottawa – 45, rue O'Connor**

**Le mardi 15 février – 15 h**

**JOURNEES  
MONDIALES D'ACTION**

**DU 14 AU 19 FÉVRIER 2011**

Le 19 février 2006, une explosion à la mine de charbon Pasta de Conchos de Grupo México tuait 65 mineurs. Près de cinq ans plus tard, les corps de 63 des 65 mineurs décédés restent prisonniers de la mine et les autorités mexicaines n'ont toujours pas identifié et poursuivi les responsables.

Depuis 2006, le gouvernement mexicain a amplifié ses attaques illégales et violentes contre le Syndicat mexicain des mineurs, dont le seul tort a été de réclamer justice pour « homicide industriel » à Pasta de Conchos et la récupération des corps des mineurs tués.

Le Syndicat mexicain des mineurs n'est pas le seul dans ce cas. Les quelques autres syndicats réellement indépendants s'efforçant d'améliorer le sort des travailleurs mexicains sont également de plus en plus dans la ligne de mire.

Le Syndicat mexicain des électriciens SME, l'UNTyPP, syndicat représentant les travailleurs de la compagnie pétrolière étatique PEMEX, le Syndicat national des travailleurs de General Tyre (SNTGTM) et le Syndicat mexicain des travailleurs de la téléphonie (STRM) entre autres, ont tous subi des attaques violentes, des intimidations et une répression des droits syndicaux.

## **LES VIOLATIONS CONTINUELLES DU DROIT À LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION PERPÉTRÉES PAR LE GOUVERNEMENT MEXICAIN DOIVENT CESSER.**

Les syndicats du monde entier appellent le gouvernement mexicain à :

- 1. TENIR EMPLOYEUR ET REPRÉSENTANTS DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE RESPONSABLES DE L'EXPLOSION DE LA MINE DE PASTA DE CONCHOS QUI A COÛTÉ LA VIE À 65 MINEURS LE 19 FÉVRIER 2006 ;**
- 2. ABOLIR LES VIOLATIONS SYSTÉMATIQUES DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS, Y COMPRIS LES « CONTRATS DE PROTECTION » DES EMPLOYEURS (CONVENTIONS COLLECTIVES BIDON) ET LES INGÉRENCES DANS LES ÉLECTIONS SYNDICALES ;**
- 3. METTRE FIN À L'USAGE DE LA FORCE, PAR LES AUTORITÉS OU PAR DES GROUPES PRIVÉS, EN VUE DE RÉPRIMER LES REVENDICATIONS LÉGITIMES DES TRAVAILLEURS D'AVOIR DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES, DE MEILLEURS SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL AINSI QUE DE BONNES CONDITIONS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ ;**
- 4. METTRE FIN À LA CAMPAGNE DE PERSÉCUTION POLITIQUE CONTRE LE SYNDICAT MEXICAIN DES MINEURS ET LE SYNDICAT MEXICAIN DES ÉLECTRICIENS.**

- ➔ [www.imfmetal.org/mexico2011](http://www.imfmetal.org/mexico2011)
- ➔ [www.icem.org/en/5-Mining-DGOJP](http://www.icem.org/en/5-Mining-DGOJP)
- ➔ [www.uniglobalunion.org/MexicoAction](http://www.uniglobalunion.org/MexicoAction)

